

8.2 Plan des servitudes d'utilité publiques



Mise en révision le : 4 juillet 2013
Arrêté le :
Approuvé le :



Elaboré avec l'appui technique du
Service Urbanisme et
Développement du Territoire du
SICOVAL

Mairie d'Auzeville-Tolosane
8, Allée de la Durante
31325 Auzeville-Tolosane

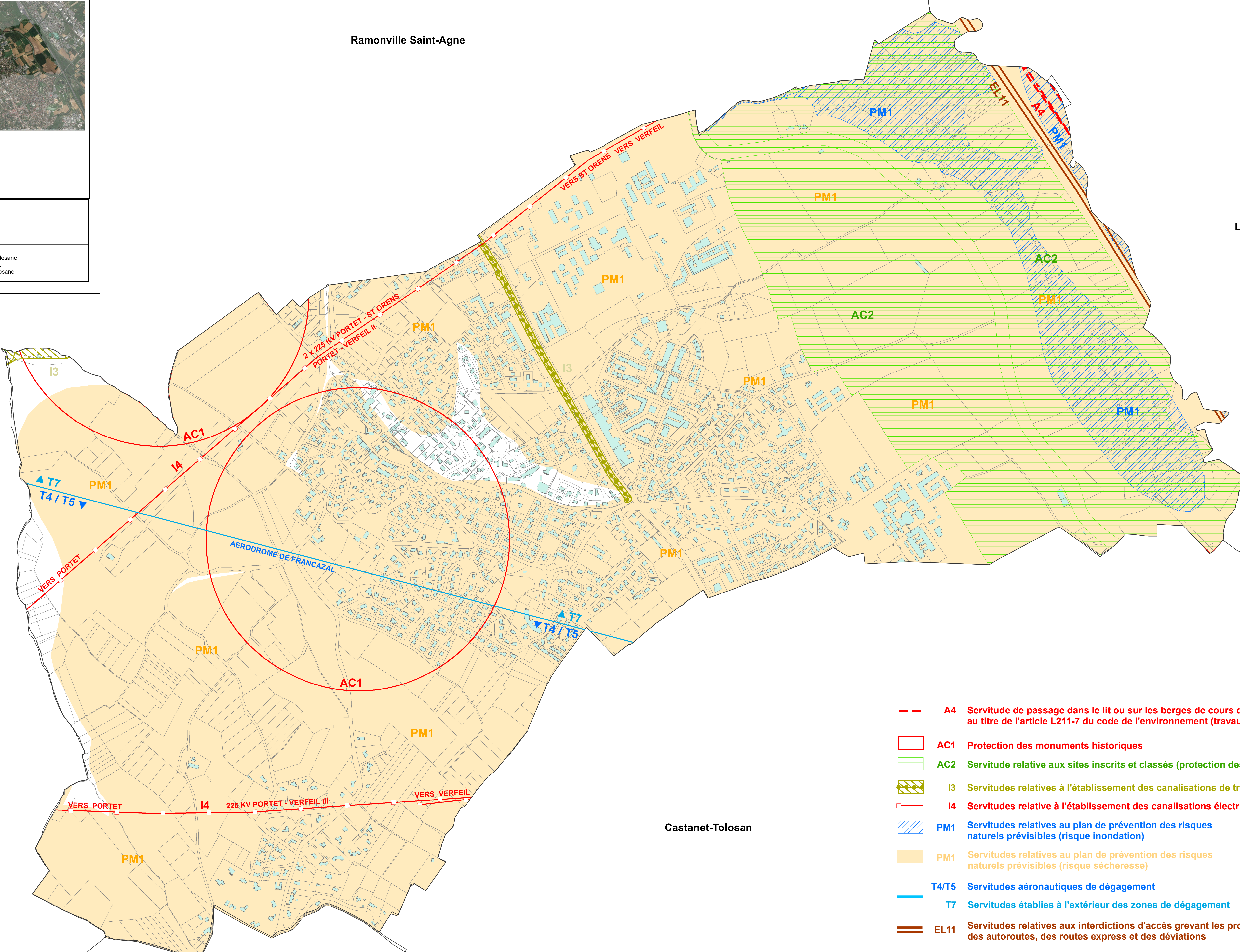
Ramonville Saint-Agne

Labège

Pechbusque

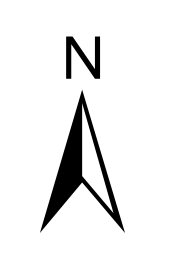
Castanet-Tolosan

Mervilla



- A4 Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement (travaux et entretien des ouvrages)
- AC1 Protection des monuments historiques
- AC2 Servitude relative aux sites inscrits et classés (protection des sites naturels et urbains)
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
- I4 Servitudes relative à l'établissement des canalisations électriques
- PM1 Servitudes relatives au plan de prévention des risques naturels prévisibles (risque inondation)
- PM1 Servitudes relatives au plan de prévention des risques naturels prévisibles (risque sécheresse)
- T4/T5 Servitudes aéronautiques de dégagement
- T7 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement
- EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétaires riverains des autoroutes, des routes express et des déviations
- PT3 Servitudes relatives aux installations de télécommunications

NOTA La servitude EL11 (déviations d'agglomération) qui impacte très faiblement en superficie la commune n'est pas représentée sur le plan



1:5 000